

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

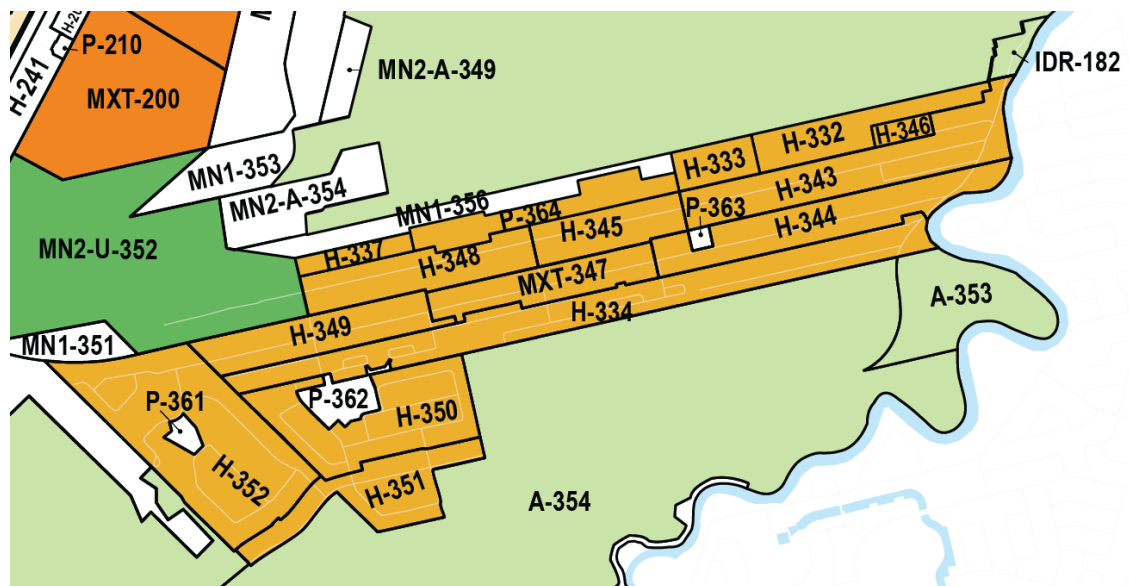
#### PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 542 (2022)-6

---

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 542 (2022).

AVIS public est donné à Carignan, ce 10 mars 2025 de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 5 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le projet de règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 542 (2022) afin d'encadrer l'implantation des balcons et terrasses dans les secteurs Centre et du Parchemin, encadrer les panneaux-réclame et encadrer les équipements hors-sols dédiés au transport et à la distribution des hydrocarbures, communément appelés « pipeline » ou « gazoduc », ainsi que pour établir les documents et renseignements requis pour ces diverses demandes.
2. Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 avril 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne désignée par ce dernier, expliquera le projet de règlement numéro 542 (2022)-6 et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro 542 (2022)-6 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement concerne l'ensemble des zones du territoire de la Ville de Carignan, à l'exception des articles 7 et 8 qui concernent uniquement les secteurs Centre et du Parchemin, secteurs comprenant les zones en jaune sur le plan ci-dessous :



5. Le projet de règlement numéro 542 (2022)-6 peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au [greffe@carignan.quebec](mailto:greffe@carignan.quebec).

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifiée sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 10 mars 2025

Donné à Carignan, ce 10 mars 2025

Ève Poulin, avocate  
Greffière